

M A I R I E
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91
Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

PROCÈS-VERBAL du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 30 avril 2024

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

Monsieur Gilles BOSSEBOEUF, Maire, ouvre la séance, constate que le quorum est atteint, le conseil municipal peut donc délibérer.

Monsieur Olivier PIN est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2024. Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal est arrêté à la date du 14 mai 2024.

1. Affaires générales

1.1 Informations sur les décisions prises

Signature du devis de l'entreprise Benard pour le restaurant l'Antenne Champenoise d'un montant total TTC de 1 833,46€ (remise à niveau du matériel).

2. Énergies renouvelables

2.1. Projets éoliens et agrivoltaïques à Champagné-Saint-Hilaire (86160)

2.1.1. Projet éolien du Camp Briançon - ENERGIE TEAM

Les mesures acoustiques ont pris un peu de retard.

La remise en état de la route de Marnay ainsi que des autres petites routes devrait être terminée pour la fin de semaine 24. Les travaux ont débuté le 29 avril 2024. Les purges devraient être finies fin de semaine 21 et les finitions commenceront semaine 23.

Energie Team nous donnera encore du calcaire 0/31.5 ainsi que les barrières Heras qui sont sur le chantier.

Energie Team installera trois panneaux pédagogiques à la fin du chantier (un sur la Butte le Horst, un à la base de loisirs et un autre sur un chemin près des éoliennes).

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 22 mai à 14h.

2.1.2. Projet centrale agrivoltaïque agro ci'nergies - VALECO

Monsieur le Maire informe que, conformément à la convention de partenariat, votée par délibération n°41/2024, le paiement d'un montant de 13€ a été effectué à la société VALECO en date du 14 mai 2024.

Une réunion doit être organisée le 10 juin à 17 h à la Chapelle Bâton.

2.1.3. Projet agricole à proximité du lieu-dit « Château Ringuet » - NEOEN

Le dossier est passé en CDPENAF lors de la séance du 14 mai 2024 et la CDPENAF a donné un avis :

-L'examen de l'étude agricole est reporté car certains éléments manquent.

-La CDPENAF donne un avis favorable concernant le permis de construire avec 9 voix pour et 5 voix contre.

2.1.4. Projet éolien du Tierfour - P&T TECHNOLOGIES

❖ Nous avons reçu ce mail de Madame Célia Hery de P&T Technologies (devenue Energie Quelle) :

« Bonjour,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de la définition du projet éolien du Tierfour. Nous avons un retour de l'armée qui nous indique qu'une contrainte radioélectrique liée aux missions de la gendarmerie est présente sur la zone d'étude. Cependant, je n'ai pas plus de précision sur l'emplacement précis de ce faisceau, avez-vous de votre côté des informations supplémentaires ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement,

Célia HERY, Cheffe de projets »

Monsieur le Maire a fait la réponse suivante :

« Bonjour Madame Hery,

Je n'ai aucune information concernant cette contrainte radioélectrique.

Sincères salutations,

Le Maire

Gilles BOSSEBOEUF »

❖ Madame Célia Hery nous informe que le mât de mesure installé en février 2023 a été retiré en semaine 15 du mois d'avril 2024 et fera une information pour le public en juin 2024.

2.1.5. Projet éolien sur les communes d'Anché, Valence en Poitou et Champagné-Saint-Hilaire – RENNER ENERGIES

Monsieur le Maire a été informé d'un nouveau projet éolien sur les communes d'Anché, Valence-en-Poitou et Champagné-Saint-Hilaire au conseil municipal du 11 décembre 2023.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Guillaume Doury le mercredi 13 décembre 2023 afin de présenter ce projet.

Monsieur Guillaume Doury a recontacté Monsieur le Maire par mail du 19 avril 2024 (voir ci-dessous) accompagné des cartes ci-dessous :

« Bonjour Monsieur le Maire,

Nous nous sommes rencontrés en décembre dernier et je vous avais présenté le projet éolien de mon entreprise sur votre commune ainsi que celle de Valence et Anché.

J'avais noté votre ouverture.

Après de nombreuses vérifications techniques, nous avons confirmation que le projet est techniquement intéressant.

Avant de contacter les propriétaires et exploitants (à partir de mi-mai), j'aimerais vous avoir rapidement pour savoir si vous en avez discuté avec les Maires de Valence et Anché.

D'autre part, il me semble que vous m'aviez dit qu'il y avait du potentiel à un autre endroit, un peu plus au sud que ce que je vous avais présenté.

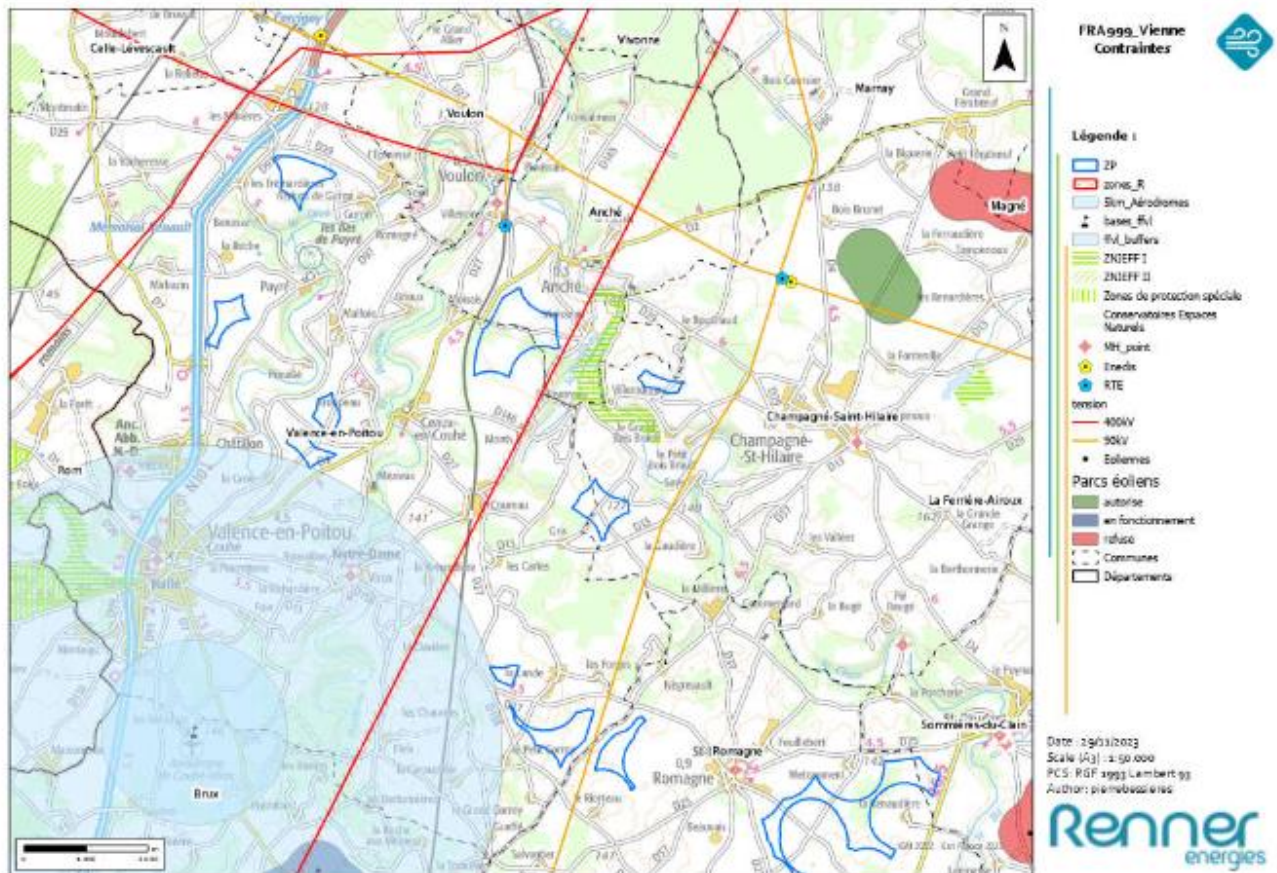
Et j'aimerais prendre cette zone en compte si vous me la précisez, afin que mon cartographe voie si elle est techniquement intéressante.

A quel moment puis-je vous appeler (10 minutes ?) dans les jours à venir ?

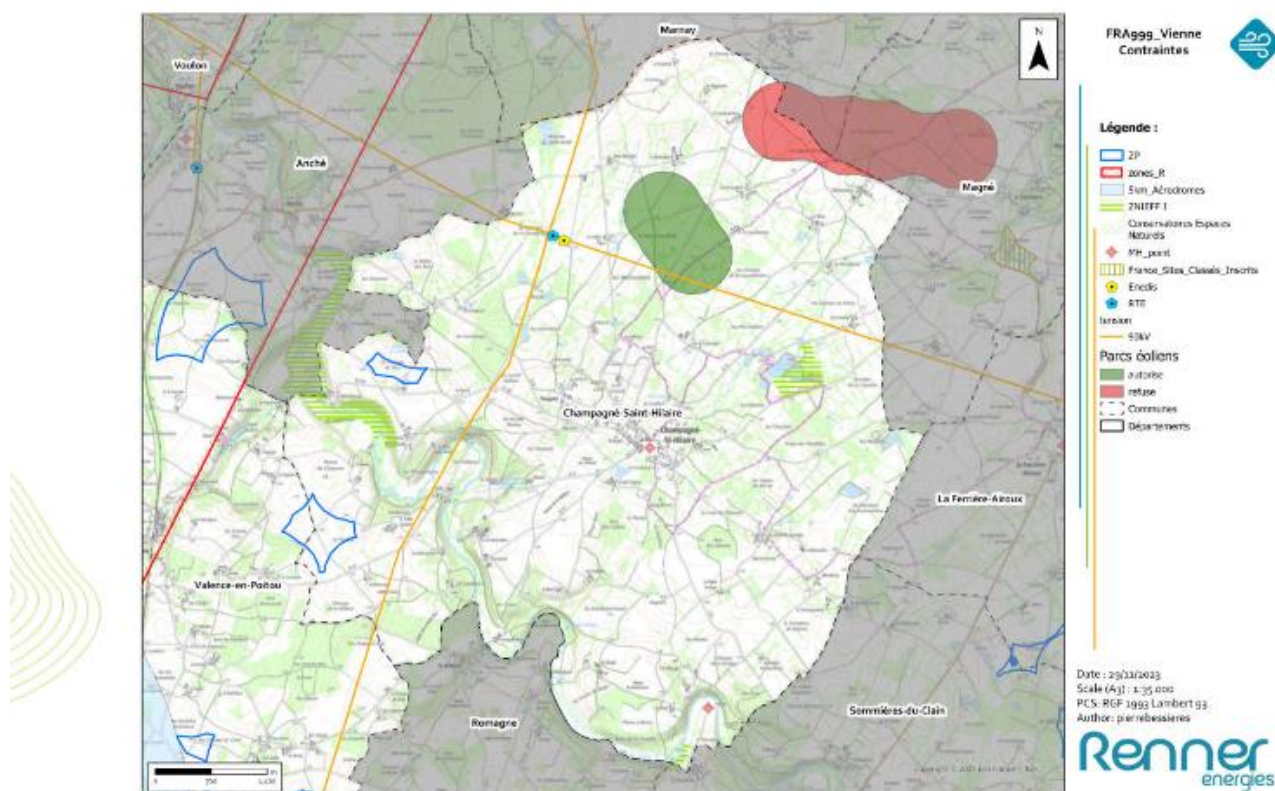
Vous souhaitant une bonne fin de semaine Monsieur le Maire,

Guillaume Doury »

Etude cartographique : les contraintes / zone élargie



Etude cartographique : Champagné Saint-Hilaire



Monsieur le Maire a répondu :

« Monsieur Doury,

Nous nous étions déplacés à Couhé, moi et le 1er adjoint Jacky Didier, et nous vous avons écoutés tout simplement. Il n'y avait pas d'ouverture, mais un esprit d'ouverture pour vous écouter, c'est la moindre des corrections.

Je n'en ai pas discuté avec les autres communes, ce n'est pas mon intention, je ne suis pas le porteur de projet....

En ce qui concerne les zones de développement éoliens, le conseil municipal, après une réunion publique, n'a défini aucune zone de développement éolien sur la commune.

Je suis à votre disposition, mais en aucun cas je ne servirai de facilitateur pour tel ou tel projet. Je suis le représentant des habitants et du conseil municipal.

Sincères salutations,

Le Maire, Gilles BOSSEBOEUF »

2.2. Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

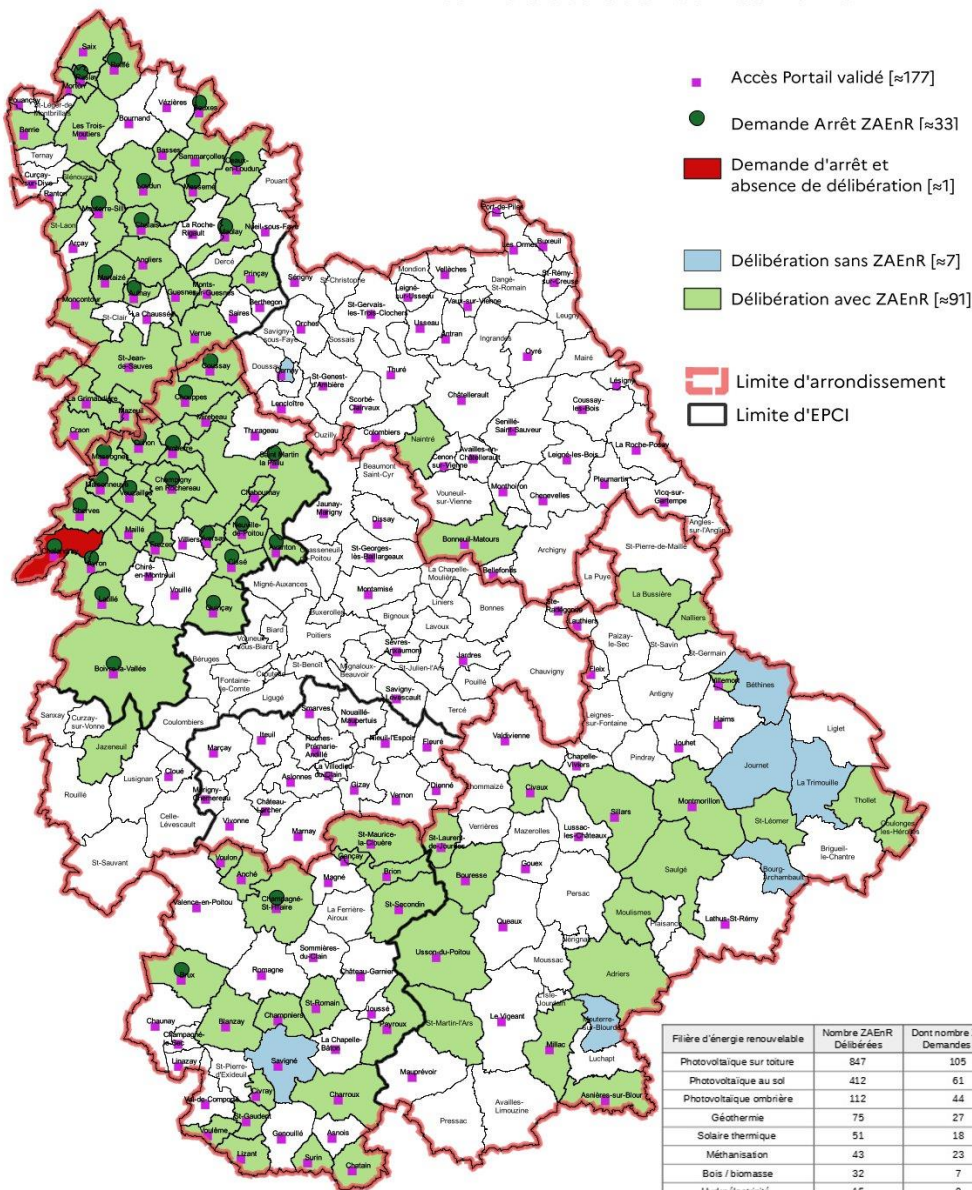
Il n'y a rien de plus depuis le 12 avril 2024, date à laquelle nous avons demandé l'arrêt de nos propositions des zones d'accélération des énergies renouvelables sur notre commune.

Carte du suivi d'élaboration au 3 mai 2024 dans le département de la Vienne :



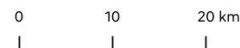
Zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAEnR)

Suivi d'élaboration au 03 mai 2024



Filière d'énergie renouvelable	Nombre ZAEnR Délibérées	Dont nombre ZAEnR Demandes arrêt
Photovoltaïque sur toiture	847	105
Photovoltaïque au sol	412	61
Photovoltaïque ombrière	112	44
Géothermie	75	27
Solaire thermique	51	18
Mécanisation	43	23
Bois / biomasse	32	7
Hydroélectricité	15	0
Éolien	10	6
Total	1597	281

SOURCES : ©IGN – BDTopo®2022
Préfecture de la Vienne
REALISATION : DDT86/SHUT/ACOT



3. Projets et Travaux

3.1. Logements 1 et 1bis rue Etienne Saby

La pose du Placoplâtre est terminée, et les bandes seraient finies en fin de semaine 21.

Il reste environ 190 000€ à nous facturer. Nous attendons environ 62 000€ de subventions demandées mi-mars, il nous restera environ 40 000€ à demander à la fin des travaux.

3.2. Logement 1er route de Sommières

Nous sommes en attente de la décision des subventions de l'État.

3.3. Maison 1 route de Couhé

Le cabinet d'architecte Moreau & Associés commence à proposer des esquisses.

3.4. Maison 1 route d'Anché

Nous sommes en attente de la décision des subventions de l'État.

3.5. Urbanisation de la Zone des Tilleuls

RAS

3.6. Locaux communaux et commerciaux

3.6.1. Rupture de bail

Nous avons reçu la rupture de bail de la collaboratrice de l'infirmière principale pour une fin le 30 septembre 2024 inclus. C'est donc l'infirmière principale, conformément aux termes du bail, qui honorera le montant total du loyer de ce local.

4. **Voirie / Réseaux**

4.1. SRD : Redevance d'occupation du domaine public 2024

4.1.1. DÉLIBÉRATION N°47 : SRD : Montant de la redevance d'occupation du domaine public 2024 par les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le Maire a reçu le mail ci-dessous en date du 23 avril 2024 de SRD concernant la redevance d'occupation du domaine public en 2024 :

« Bonjour,

L'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100 % sur votre commune).

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2024, le coefficient index ingénierie est de 1,5617. Votre population totale en 2024 est de : 1010 habitants.

Le montant de la redevance pour votre commune s'élève donc à 239 €.

Afin de pouvoir vous verser cette redevance nous vous demandons de bien vouloir nous adresser une délibération du Conseil Municipal faisant état de cette redevance pour 2024 ainsi que le titre exécutoire.

Je vous souhaite de passer une agréable journée.

Cordialement,

SYMPHORIEN Marie, Assistante Administrative Operateur de Réseaux »

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident par 9 voix pour et 1 abstention :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Gilles BOSSEBOEUF Jacky DIDIER Nathalie FRANCOIS DIT SORTON Olivier PIN Vincent COISCAUD Sylvie BAZILLE Thomas LHOMMEAU Vincent BONNIN		Hugo ROUSSEL

- D'ADOPTER la proposition d'un montant de 239€ qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

4.1.2. Courrier de Monsieur le Maire aux Parlementaires et à Monsieur le Préfet

Suite au mail du 23 avril 2024 de la part de SRD, Monsieur le Maire a fait la réponse suivante :

« Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Champagné-Saint-Hilaire est une commune de plus de 47 km², avec 1010 habitants, cette commune a un poste d'étoilement ainsi qu'un poste source qui sont installés au Laitier. La commune est traversée de toutes parts pour le transport de l'énergie provenant des énergies renouvelables de différentes communes. Trois transformateurs sont installés dans le poste source pour lesquels nous ne percevons même pas le bénéfice direct des IFER, et quand nous percevons les IFER ce n'est qu'une petite part que nous percevons (seulement 20% pour la part communale), alors qu'il me semble, que les premiers concernés sont LES COMMUNES. Nos routes sont dégradées, un adjoint et une secrétaire sont occupés pour faire les différents arrêtés de voirie, etc.... Nous allons percevoir 239 euros en 2024, voir le mail ci-dessous. Le calcul se fait à la population ce qui est une aberration, il faut au moins avoir fait Science Po pour trouver que la nuisance est proportionnelle à la population et non au nombre de kilomètres occupé par les lignes électriques ? Combien d'heures seront passées en administratif pour percevoir ces 239 euros, une anomalie française certainement, la France Reine des normes et des couches administratives.

Pourriez-vous, proposer une loi pour modifier ces anomalies (IFER et redevance occupation du domaine public) et donner aux communes rurales le moyen de vivre, ce qui n'est tout simplement que leur rendre leur dû. Nous fournissons la nourriture, les espaces, les énergies, et nous n'avons plus les moyens de fonctionner alors que nous sommes le socle de notre belle France.

Je vous remercie,

Sincères salutations,

Le Maire, Gilles BOSSEBOEUF »

Madame la Sous-Préfète a contacté Monsieur le Maire et pense que les Parlementaires feront le nécessaire.

Monsieur le Sénateur Bruno Belin a posé une question écrite au Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, voir ci-dessous :

« Monsieur le Maire, bonjour,

A la demande du Sénateur Bruno Belin, et suite à votre sollicitation par mail du 23 avril dernier, vous trouverez ci-joint son intervention à ce sujet.

Il a souhaité interroger le Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, par le biais d'une Question Ecrite (cf. en pièce jointe).

Elle sera publiée au Journal Officiel le 9 mai courant, et le Ministre a un délai réglementaire de deux mois pour y répondre ; suivi que le Sénateur Belin vous transmettra à réception.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition, ainsi que le Sénateur, bien évidemment, si besoin d'échanger à ce sujet.

*Très cordialement,
Sonia SOURICE »*



Question au Gouvernement

Bruno Belin
Sénateur de la Vienne

Paris, 06 mai 2024

M. Bruno Belin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics concernant la redevance d'occupation du domaine public.

« Selon l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. En particulier, l'article R2333-105 du code général des collectivités territoriales précise les bases de calcul de la redevance d'occupation du domaine public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité. Ce calcul s'effectue par tranche de population.

Cependant, la nuisance n'est pas proportionnelle à la population, mais plutôt au nombre de kilomètres occupés par les lignes électriques. Dans les départements ruraux, les communes qui abritent des infrastructures du réseau de distribution ont souvent peu d'habitants, mais les conséquences de ces infrastructures représentent un coût conséquent. Il prend l'exemple de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, où se trouvent un poste d'étoilement et un poste source. Cette commune est traversée par le transport de l'énergie provenant des énergies renouvelables de différentes communes. Ces transports endommagent les routes, nécessitant ainsi des investissements de la part de la commune pour les maintenir en bon état. Malgré cela, la commune ne percevra qu'une redevance de 239 euros.

Quant à l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), les communes n'en bénéficient pas directement, ou seulement pour une petite part (20 %), alors même qu'elles sont les premières concernées.

Par conséquent, il demande au Gouvernement si une évolution des normes en vigueur sur la redevance d'occupation du domaine public et l'IFER est prévue, afin de remédier à ce préjudice subi par les communes. »

La question sera publiée le 9 mai au Journal Officiel et portera le numéro 11635.

Communiqué de presse

4.2. [Voirie](#)

- Les travaux de dérasement ont été réalisés par les employés communaux.
- L'entreprise Arlaud Iribarren devrait commencer les travaux de réfection à la fin du mois de mai 2024.

- Nous avons commandé de l'enrobé à froid pour boucher les nids de poule pour la semaine 22.
- Les broyages d'accotement seront en grande partie réalisés cette semaine.

4.3. Enfouissement

L'enfouissement de la ligne à haute tension, entre les éoliennes de Château-Garnier et le Laitier par l'entreprise SOBECA est bien avancé. Les travaux de trancheuse ont débuté le 6 mai 2024. L'entreprise commence ce jour le tronçon le long de la RD29. Les travaux sur notre commune seront presque finis à la fin du mois de mai 2024. Il restera la remise en état de la voirie, à charge de l'entreprise.

5. **Urbanisme**

5.1. PLUi

Nous nous sommes réunis le lundi 29 avril à 15h pour répondre au questionnaire.

Nous avons prévu une prochaine réunion le 28 mai 2024 à 14h30 (tous les conseillers sont invités), nous examinerons les cartes et nous ferons une liste des questions pour l'AT86 (Monsieur Florian Mari) qui viendra au conseil municipal du 18 juin 2024 à 20h.

D'autre part, une réunion a lieu le mardi 21 mai 2024 dans la salle du château d'eau à Gençay de 14h à 17h pour l'ensemble des élus (si indisponibilité d'autres dates sont prévues à Civray, Charroux et Valence-en-Poitou).

6. **Finances et Demande de subvention ACTIV'3**

6.1. Subvention ACTIV'3

6.1.1. Accord de subvention par le Département

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental, courrier en date du 29 mars 2024 (ci-dessous), a voté une dotation d'un montant de 29 000 € au titre du volet 3 du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV').



Poitiers, le 29 mars 2024

Monsieur Gilles BOSSEBOEUF
Maire
MAIRIE
1 Place de la Mairie
BP 3
86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Le Président

Cher Collègue,

Cher Gilles,

Il m'est agréable de vous informer que le Conseil Départemental a voté une dotation de **29 000 €** à votre commune lors du vote du Budget Primitif 2024 qui est intervenu le 29 mars dernier, au titre du Volet 3 du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV').

Comme vous avez pu le constater, le montant de la dotation du Volet 3 2024 est identique à celui de 2023. En effet, dans un contexte de fortes diminutions des dotations de l'Etat, le Département s'est engagé à stabiliser ce montant jusqu'en 2025.

Par ailleurs, afin de mobiliser au mieux votre dotation et dans le cadre du règlement ACTIV', vous avez la possibilité de déposer jusqu'à 3 dossiers de demande de subvention avant le **30 septembre 2024** et votre dotation ne pourra être engagée tant que les subventions accordées au titre de 2023 n'auront pas été intégralement mandatées.

Pour tout complément d'information, il vous est possible de contacter votre gestionnaire de dossier Madame Sonia DE SCHUYTENEER par téléphone au 05.49.62.91.99.

Notre volonté restera de participer activement au financement de vos projets et au développement des communes en poursuivant notre politique d'investissement sur le territoire qui représente plus de 20% du budget du Département.

Je vous prie de croire, Cher Collègue, en l'expression de mes meilleures salutations.

Amities

Alain PICHON

Cette subvention ACTIV'3 de 29 000€ serait utilisée en présentant deux dossiers :

- Un pour le bardage de l'ancien hangar communal (deux travées), et la création d'une fermeture des combles de l'école côté cantine et salles Picasso donnant sur le préau. La demande de subvention est présentée ci-dessous.

Plans des futurs travaux du hangar

AVANT



Nouvelle extension
créée en 2023

APRES

Portes coulissantes
sur deux travées à
l'avant du bâtiment



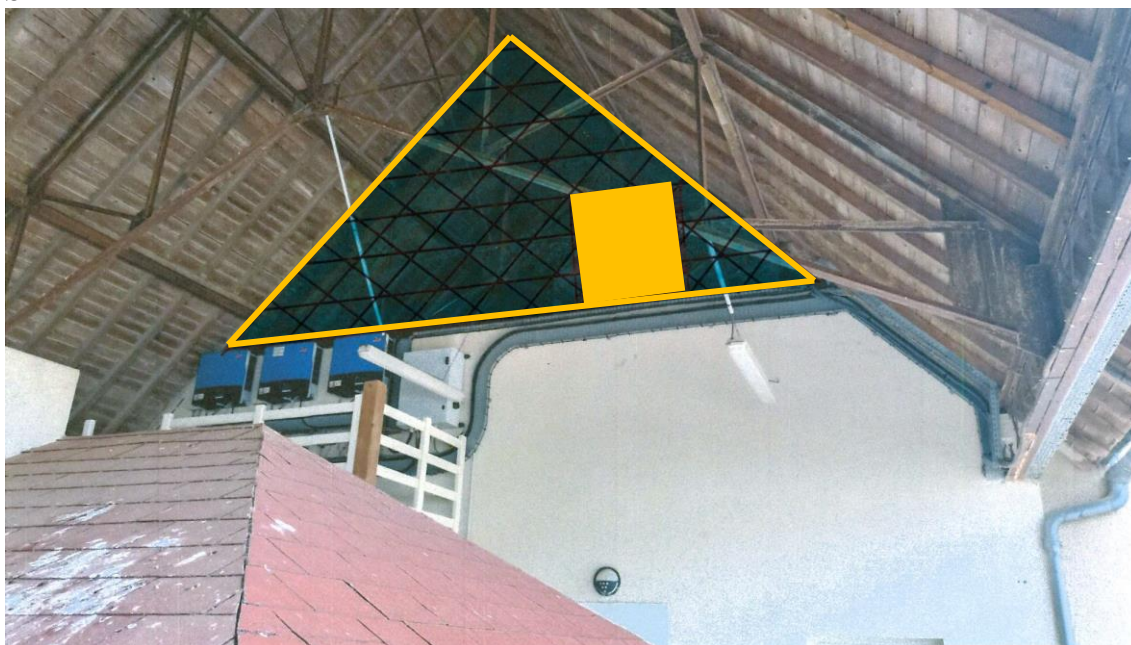
Bardage latéral en
tôle acier avec une
porte de service

Plans des futurs travaux de l'école

AVANT



APRES



- Un autre pour l'achat d'une tondeuse et de matériel pour l'atelier. Nous sommes actuellement en consultation. La demande de subvention sera présentée lors du prochain conseil municipal.

6.1.2. DÉLIBÉRATIONS N°48 : Demande de subvention Activ'3 – Bardage de l'ancien hangar communal (deux travées), et création d'une fermeture des combles de l'école côté cantine et salle Picasso donnant sur le préau

Suite à la création d'une extension au hangar communal, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de réaliser un bardage de l'ancien hangar communal sur deux travées afin de sécuriser le stockage du matériel.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'installer une fermeture au niveau des combles de l'école du côté de la cantine et salle Picasso donnant sur le préau dans le but de limiter l'entrée de vent pour empêcher le soulèvement des plaques des plafonds des salles adjacentes.

Pour ces travaux, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant HT	Financement	Montant HT	%
HANGAR COMMUNAL				
▪ Electricité (éclairage et prises)	1 120 €	▪ Conseil Départemental : <i>ACTIV'3</i>	9 304 €	80%
▪ Installation de deux portes coulissantes avec bardage sur l'avant	3 850 €			
▪ Bardage latéral en tôle acier avec une porte de service	2 850 €			
ÉCOLE		▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	2 326 €	20%
▪ Fermeture grenier (combles) côté préau	3 810 €			
TOTAL HT :	11 630 €	TOTAL HT :	11 630 €	
Soit un coût total TTC	13 575 €			

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- D'ACCEPTER le plan de financement ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire la demande de subvention Activ'3 au Département pour un montant de 9 403 €.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

6.2. Décision modificative au budget principal

6.2.1. DÉLIBÉRATION N°49 : Décision modificative n°1 du budget principal de la mairie - erreur d'article

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une erreur d'imputation a été faite lors de la saisie du budget principal de la mairie 2024 (concernait le versement au budget Goupillaud 2).

Une modification doit être faite sur le budget principal de la mairie comme suit : transfert de la totalité des crédits vers l'article 65736211 au lieu de l'article 657363- CCAS/CIAS.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65736211 (65) : Non dotés de la personnel	72 367,00		
657363 (65) : CCAS/CIAS	-72 367,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à modifier le budget comme précisé ci-dessus.

6.2.2. DÉLIBÉRATION N°50 : Décision modificative n°2 du budget principal de la mairie : modification des montants dû à la subvention Activ'3

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le montant de la subvention Activ'3 2024 versée par le Département est de 29 000€ au lieu de 29 300€ comme inscrit dans le budget principal de la mairie 2024.

Une modification doit être faite sur le budget principal de la mairie comme suit :

- En dépenses : retrait de 300€ sur l'article 2157, opération 1109 ;
- En recettes : retrait de 804€ sur l'article 1323 opération 1109 et ajout de 504€ sur l'article 1323, opération 1110.

Objets : Modification subvention activ'3

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2157 (21) - 1109 : Matériel et outillage tec	-300,00	1323 (13) - 1109 : Départements	-804,00
		1323 (13) - 1110 : Départements	504,00
	-300,00		-300,00
Total Dépenses	-300,00	Total Recettes	-300,00

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à modifier le budget comme précisé ci-dessus.

7. Personnel

RAS

8. Cimetière – Procédure de reprises de concessions carré D et B (une concession)

La secrétaire de mairie, en présence de Monsieur le maire, du 1^{er} adjoint, et de deux personnes de la société civile, nous avons réalisé, dans le cimetière, le constat d'abandon de concessions pour le carré D et une concession du carré B. A l'issue de cette rencontre, le procès-verbal a été dressé et les panneaux d'information seront installés devant chaque concession concernée.

En synthèse, il y a une concession en reprise au carré B et 47 concessions en reprise au carré D.

9. École « André Léo »

9.1. École CHAM CM1/CM2 de Gençay

Une classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés pour la Musique) s'ouvrira à Gençay et concernera les classes CM1-CM2 puis 6^{ème}, avec la participation de la Cendille.

Monsieur le Maire s'étonne de la publicité qui est faite pour récupérer les enfants des autres écoles. Il a donc envoyé un courrier au Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, Monsieur Jean-Olivier Geoffroy, ci-dessous.

Le 23 avril 2024



Monsieur le Maire

A

Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY
Président de la Communauté de Communes du Civraisien
en Poitou
10 Avenue de la Gare
86400 CIVRAY

N/Réf. : GB/FM/096/2024

Objet : Classe CHAM à Gençay en élémentaire, votre article sur la Nouvelle République du 10 avril 2024.

Monsieur le Président,

C'est avec un grand étonnement que j'ai lu votre article (2 employés de la CCCP sont présents pour la Cendille) en page 21 sur la Nouvelle République du mercredi 10 avril 2024. Cet article, intitulé, « Une classe musique à l'école » débute ainsi : « Grâce au partenariat entre la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, la mairie de Gençay et l'école de musique La Cendille (NdR : ce qui est une répétition car l'école de musique La Cendille n'est pas associative mais fait partie intégrante de la CCCP !), les élèves de CM1-CM2 de l'école de Gençay ainsi qu'une classe de 6^{ème} suivront un double cursus scolaire et musical avec l'ouverture d'une classe CHAM dès septembre 2024 avec Sophie Sabourin de la Cendille, etc.

Puis...des enfants d'autres communes peuvent l'intégrer. Pour cela, un dossier de préinscription est disponible sur demande à la mairie ... ».

Lors du conseil communautaire du 19 décembre 2023, nous découvrons ce projet, la commission RH l'avait aussi découvert le 2 octobre 2023...., des remarques ont été faites par rapport à ce projet éducatif qui n'est pas de la compétence de la CCCP, par rapport au coût supplémentaire, etc., etc. et vous, Monsieur le Président, vous étiez favorable à ce projet. J'ai fait une remarque en aparté concernant le refus du financement du projet CLAS à Champagné-Saint-Hilaire, et j'ai voté oui car je vous ai suivi, Monsieur le Président, par confiance, car ce projet a été présenté rapidement et je pensais que ce n'était que pour l'école de Gençay.

Et là, vous faites de la publicité par l'intermédiaire de la NR pour que les enfants des autres communes rejoignent cette classe en CM1/CM2 à Gençay. De plus, sur les 2 panneaux d'informations, de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, aux entrées de bourg de Gençay, vous refaites de la publicité pour cette classe en CM1/CM2, ce n'est pas pour les écoliers de Gençay évidemment mais pour ceux des autres communes ! (les autres communes peuvent-elles demander à faire de la publicité pour leurs classes de CM1/CM2 pour mettre les enfants « au vert » ? ce n'est pas l'esprit de l'école publique...)

Par ces actions que recherchez-vous ? :

- A vider les écoles des communes rurales qui se battent pour survivre ?
- A vider les communes rurales de ses habitants ?
- A favoriser les enfants déjà favorisés ? il ne faut pas croire que ce sont les enfants ayant des difficultés, avec des parents « pauvres » qui vont aller dans ces classes.
- A favoriser les bourgs centres ? Pourquoi financer ce projet, qui n'est pas de la compétence de la CCCP, qui est à destination des « élites », et ne pas avoir financé le projet CLAS à Champagné-Saint-Hilaire qui était destiné à aider les enfants qui ne sont pas accompagnés chez eux ?, sans parler du CTG, contrat qui est entre autres pour aider les plus démunis et créer de la cohésion ; et pour lequel vous avez dit que ce n'était pas possible de financer.
- Appauvrir le niveau des classes en ruralité ? Les enfants qui vont partir n'aideront plus les autres à évoluer, à grandir.

Mairie de Champagné-Saint-Hilaire – 1 place de la mairie
86160 Champagné-Saint-Hilaire

☎ 05 49 37 30 91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

X:\COMMUNAUTE DE COMMUNES\Courriers\Courrier cc classe CHAM à Gençay.doc

Visitez notre site →

1/2



N/réf. : GB/FM/094/2024

- A faire des classes différenciées ?
- A mettre un peu plus en difficulté les maires des petites communes qui devront assumer leur décision ? Dans tous les cas, ils seront critiqués soit parce qu'ils vident leur école de ses élèves, soit parce qu'ils refusent une dérogation aux enfants dont les parents postulent.
- A vider les bus scolaires qui transportent les enfants vers les écoles primaires ? car les enfants qui iront à Gençay seront transportés en voiture individuelle par les parents (c'est certainement très important pour le PCAET ?).

Je suis un fervent adepte des 3 mots « Liberté, Egalité, Fraternité », et de la culture pour tous, mais « lire, écrire, compter » doit être la priorité pour que nos enfants retrouvent un niveau acceptable et que nous ne soyons pas derniers dans le classement PISA ; ce n'est pas ainsi que cet objectif sera atteint ! Par ce projet, vous donnez la priorité à l'élitisme et ne touchez qu'une minorité d'élèves.

Que vous interveniez dans les classes dans chaque commune avec la Cendille pour que les élèves aient envie de faire de la musique, alors oui ! Ceci est déjà fait avec certains professeurs du collège de Gençay qui interviennent en classe de CM1/CM2 ; un exemple, la Professeure d'Allemand des collèges de Gençay et Vivonne intervient dans plusieurs écoles primaires, notamment à Champagné-Saint-Hilaire.

Qu'on crée une classe musicale au collège serait une bonne chose puisque cela concernerait les élèves des différentes communes sans vider les classes des différentes écoles élémentaires.

Bien entendu, aussitôt après la parution de l'article dans le journal, j'avais des candidats !

Ce projet concernant le secteur du Gençéen ainsi que peut-être les communes limitrophes, il aurait été de bon ton de réunir les concernés afin qu'ils s'expriment. Moi je veux bien que ceux qui ont des écoles qui ne seront pas touchées par cette classe CHAM s'expriment pour le bonheur des autres, mais après que ceux qui sont « au front » se soient exprimés !

Monsieur le Président, les communes rurales en ont marre d'être les « vaches à lait » et de ne pas être les bénéficiaires des ressources qu'elles produisent. Nos charges de fonctionnement augmentent, nos ressources diminuent, nous sommes toujours dans l'économie ; la ficelle va casser...et les dépenses de la Communauté de Communes sont en continue augmentation sans que les petites communes n'en profitent. La Communauté de Communes devrait être là pour nous aider...

Monsieur le Président, merci de m'éclairer sur tout mon questionnement et de mettre en débat ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Dans cette attente, veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.



Le Maire

Gilles BOSSEBOEUF

P.S. J'ai attendu quelques jours avant de faire ce courrier, donc cette missive est un peu apaisée, mais le Maire est toujours « légèrement » en colère.

Copies : Monsieur le Maire de Gençay, François BOCK
Tous les élus de la CCCP
Les conseillers municipaux de Champagné-Saint-Hilaire
Madame la Rectrice d'académie, Bénédicte ROBERT
Monsieur l'Inspecteur d'académie, Fabrice BARTHELEMY
Monsieur le Principal du collège de Gençay, Erik VINCENT
Monsieur le Directeur de l'école élémentaire de Gençay, Mathieu BOUCHET
Madame la Directrice de l'école de Champagné-Saint-Hilaire, Céline BARDET

Mairie de Champagné-Saint-Hilaire – 1 place de la mairie
86160 Champagné-Saint-Hilaire

☎ 05 49 37 30 91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.frSite internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

X:\COMMUNAUTE DE COMMUNES\Courriers\Courrier cc classe CHAM à Gençay.doc

visitez notre site →

2/2



Madame la Directrice de l'école « André Léo » de Champagné-Saint-Hilaire est aussi très surprise de la publicité qui est faite autour de cette classe.

Monsieur Jean-Olivier Geoffroy a fait la réponse ci-dessous à Monsieur le Maire par mail en date du 14 mai 2024.



Le 13 mai 2024

Monsieur le Maire de Champagné-Saint-Hilaire
Monsieur Gilles BOSSEBOEUF
1 Place de la Mairie
86160 Champagné-Saint-Hilaire

Réf./ IO/2024

Objet : Réponse au courrier du 23 avril 2024 sur la Classe CHAM de Gençay

Monsieur le Maire,

La musique favorise les relations bien au-delà des mots, c'est un langage universel. Elle est intergénérationnelle et son action est multiple, elle est source d'expériences corporelles, sensorielles, et sociales. C'est un plaisir qui se partage et qui demeure indispensable pour le bien-être de chacun. Elle contribue à l'épanouissement personnel et peut marquer les étapes de la vie émotionnelle, de même qu'elle est source de santé pour le corps et l'esprit.

Par votre courrier du 23 avril dernier, vous sollicitez des explications sur la mise en place d'une Classe à Horaires Aménagés pour la Musique à Gençay.

Tout d'abord, l'ouverture de cette classe à horaires aménagés est l'œuvre d'un collectif d'enseignants pratiquant la musique et la chorale dans leurs classes et désireux d'offrir à leurs élèves une formation plus spécifique dans le domaine musical et dans les conditions qui leur garantissent les meilleures chances d'épanouissement personnel et scolaire. Ce dispositif a pris appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global qui sera intégré au projet de l'école primaire de Gençay et de son collège.

La classe à horaires aménagés s'effectue dans le cadre de la carte scolaire et elle s'inscrit dans les schémas départementaux pour les enseignements artistiques, c'est pourquoi celle de Gençay commence dès le CM1 / CM2 et se poursuit vers le collège. La formation dispensée dans ces classes fait l'objet d'une évaluation régulière qui s'exerce au sein de l'école et du collège ainsi qu'au niveau académique. La concertation s'effectue entre l'ensemble des partenaires intervenants et concourt à la mise en place d'une observation continue de l'élève dans son parcours scolaire.

Lors du conseil communautaire du 19 décembre 2023, la commission Ressources Humaines n'a pas débattu sur le fonds de ce projet éducatif et artistique, mais elle a tiré la sonnette d'alarme sur la budgétisation d'actions ponctuelles préparées par les commissions thématiques, qui engendrent trop souvent des coûts supplémentaires. À ce titre, il s'agissait de l'augmentation des heures des professeurs de l'école de musique « La Cendille » qui, je vous le rappelle, interviennent pendant le temps scolaire dans toutes les écoles du Gencéen afin de faire découvrir la pratique de la musique et tous ses bienfaits.

De plus, il a été décidé que la sélection des élèves se ferait en concertation avec les élus du territoire concernés par les demandes. Ensuite, le dossier (en cours d'instruction) sera étudié par l'Éducation Nationale (porteuse du projet) et les responsables des établissements scolaires, accompagnés du directeur de l'école de musique, avant de prendre une décision définitive.



Pour votre information, aucune place n'est disponible pour la rentrée 2024 et pour les années 2025 et 2026 les élèves de Gençay seront prioritaires devant les demandes extérieures (qui ne sont pas forcément celles du Civraisien en Poitou). L'enfant que vous citez dans votre courrier est un élève de l'école alternative privée « Le Jardin à Grandir ».

Enfin, l'école rurale est l'un des piliers du service public de proximité, elle favorise l'attractivité de la commune en étant bien souvent le facteur déterminant de l'installation d'une famille. La mise en place de cette classe CHAM sur Gençay n'a pas pour objet de vider nos écoles dans le Civraisien en Poitou, mais plutôt de les rendre dynamiques, modernes et performantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Bien amicalement

Le Président,
Jean-Olivier GEOFFROY

Ces deux courriers ont été envoyés aux conseillers municipaux avant la réunion.

9.2. Divers École « André Léo »

Monsieur le Maire informe que le dossier d'inscription pour la rentrée scolaire 2024-2025 est disponible à la mairie et sur le site internet de la commune.

10. **Associations**

10.1. DÉLIBÉRATION N°51 : Bicentenaire de la naissance d'André Léo – Balade contée le 2 juin 2024 : demande de subvention

Le 2 juin 2024, dans le cadre du bicentenaire de la naissance d'André Léo, une balade contée faite par Isabelle Bouhet aura lieu à Champagné-Saint-Hilaire.

André Léo
1824 2024 **Bicentenaire**

Femme de lettres
Journaliste
Féministe

Balade contée
Sur les pas d'André Léo

Conférences
Éditions
Rééditions
Inédits
Enseignements
Bala
Quartiers de quartier

Accès gratuit

CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE Avec Isabelle Bouhet, comédienne,
Dimanche 2 juin 2024
l'association André Léo
et la bibliothèque municipale

Départ 9h00, square André Léo, en face du cimetière, route de Vivonne

Lyfican
Poitiers
Nouvelle-Aquitaine
Vienne
ESPACE MENDES FRANCE POITIERS
Université de Poitiers
Association André Léo
andreleo.com

L'association André Léo fait une demande de subvention à la commune de Champagné-Saint-Hilaire pour ce bicentenaire d'un montant de 400€. Ce montant est légèrement inférieur au coût de la prestation d'Isabelle Bouhet par commune qui est de 438,5€.

Tableau du budget du projet (dossier de demande de subvention) :

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		300	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		441
Achats matières et fournitures		300	73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation²		1900
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		150			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance		150	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		2291	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		1671			700
Publicité, publication		300			
Déplacements, missions		300	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres		20			1200
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		400
			756. Cotisations		400
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		2741	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		2741
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN		2741	TOTAL DONT CVN		2741
La subvention sollicitée de 400 €, objet de la présente demande représente 14.6 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.					

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Devis de la représentation :

21 av René Baillargeon
86400 Civray

05 49 87 30 05
ciedelatrace@gmail.com

ciedelatrace.com

Association André Léo
Centre André Léo
Place du Bail
86600 LUSIGNAN

DEVIS

Date
Le 29/01/2024

Quantité	Désignation	Montant
2	représentation de « Lecture à voix haute » avec Isabelle BOUHET Le 01 juin 2024 à Lusignan Le 02 juin 2024 à Champagné-St-Hilaire	800,00 €
1	frais de déplacement 0€55/km A/R Civray/Lusignan 40km*2=80*0€55=44€	44,00 €
1	A/R Civray/Champagné-St-Hilaire 30km*2=60*0€55=33€	33,00 €

Cachet, bon pour accord, signature :

Total facturation	
Total facture	877,00 €
Acompte	
Net à payer	877,00 €

En lettres
Huit cent soixante dix sept euros

L'ensemble des documents ont été envoyé aux conseillers municipaux avant la réunion.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la demande de subvention d'un montant de 400€ pour l'association André Léo et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

10.2. [Les Locos Motivé.e.s – Ouverture la guinguette](#)

Nous avons rencontré le Président des Locos Motivé.e.s le 25 avril 2024. L'ouverture de la guinguette est prévue le 15 juin 2024 et la fermeture le 31 août 2024. Trois concerts sont prévus les 15 juin, 20 juillet et 31 août.

L'animation se fera que les samedis soir sauf pour le 21 juillet où ils ouvriront exceptionnellement pour l'association Pattes&Sabots.

11. Sécurité

11.1. [PCS/DICRIM](#)

RAS

12. Évènements

12.1. [La Flamme MFR du 17 mai 2024](#)

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Fabrice Gazzola, directeur de la MFR de Brioux sur Boutonne, le 19 avril 2024, en présence de Monsieur Jacky Didier, Mesdames Nathalie François dit Sorton et Sylvie Bazille.

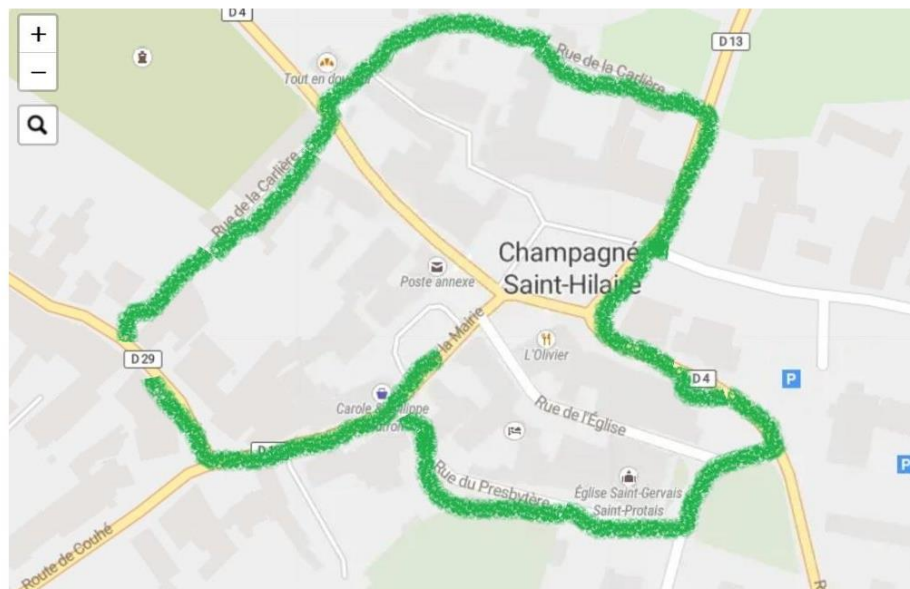
Monsieur Fabrice Gazzola présente le circuit qui sera réalisé par les élèves en vélo (5 à 10 enfants) et en voiture (ci-dessous).

Une pause entre 10h15 et 11h30 est prévue sur le parking de la mairie devant la bibliothèque.

Une pause est prévue à 12h à la MFR de Gençay.

Nous avons proposé qu'une classe de l'école publique « André Léo » soit présente sur la place devant la bibliothèque pour échanger une pause gourmande avec les élèves de la MFR de Brioux sur Boutonne.

1 boucle ou 2 boucles en fonction de la distance



Besoins véhicules :

- 1 minibus + remorque à vélos (Grange)
- 1 minibus retour (minibus MFR Brioux)
- 1 voiture pour ouvrir la course (voiture MFR Brioux)

Affiche de l'évènement sur la commune :



CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE
17 Mai 2024

17 MAI 2024 – 10H30 – 11H15
CHAMPAGNÉ ST HILAIRE - PLACE DE LA MAIRIE

**PASSAGE
FLAMME
OLYMPIQUE
DES MFR DU POITOU**

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
BRIOUX-SUR-BOUTONNE

Mairie de Champagné-Saint-Hilaire – 1 place de la mairie
86160 Champagné-Saint-Hilaire
☎ 05.49.37.30.91

E-mail : contact@champagne-saint-hilaire.fr Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

Visiter notre site → 

12.2. La Picton Road 2024 – 8 juin 2024

Monsieur le Maire informe qu'une randonnée à moto de plus de 125cm³, la Picton Road, passera par la commune aux alentours de 10h le samedi 8 juin 2024.

12.3. Élections européennes du 9 juin 2024 de 8h à 18h

Les élections se déroulent le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h, confirmation de la Préfecture par la circulaire d'affichage du 4 mai 2024.

Lors du conseil municipal du 17 avril 2024, le tableau des permanences a été établi :

Tranche horaire	Permanence	Rôle
7h45 à 10h30	Gilles BOSSEBOEUF Vincent BONNIN Sylvie BAZILLE	Président Assesneur Assesneur
10h30 à 13h	Gilles BOSSEBOEUF Jacky DIDIER Nathalie FRANÇOIS DIT SORTON	Président Assesneur Assesneur
13h à 15h30	Olivier PIN Vincent COISCAUD Jacky DIDIER	Président Assesneur Assesneur
15h30 à 18h	Gilles BOSSEBOEUF Hugo ROUSSEL Olivier PIN	Président Assesneur Assesneur
17h55	Tous les conseillers doivent être présents.	

Dépouillement

Tous les assesseurs ayant participé au vote doivent être obligatoirement présents au dépouillement.

Président : Gilles BOSSEBOEUF

Des secrétaires de mairie seront présentes.

Les deux tables seront organisées par Monsieur le Maire avec les conseillers municipaux et des personnes de la société civile. Elles seront composées de la façon suivante :

1^{ère} table et 2^{ème} table :

Missions	Nombre d'assesseurs	Nom Prénom
Ouvertures des enveloppes	2	
Lecture des bulletins	1	
Comptage des voix (méthode des bâtons rayés par 5)	3	
Récupération des bulletins et enveloppes	1 ou 2	

12.4. Randonnée du 7 juillet 2024

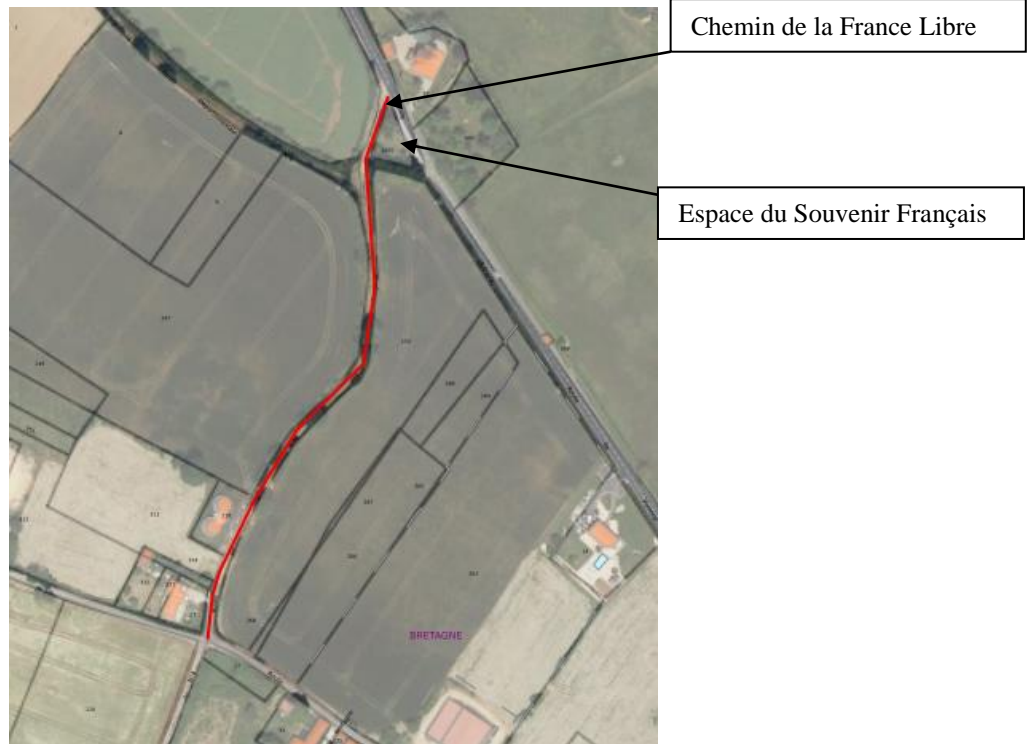
La randonnée annuelle se déroulera le dimanche 7 juillet 2024, deux parcours sont proposés, voir la carte ci-dessous.

- Il faut organiser toute la logistique concernant cette randonnée, fléchage, approvisionnements, responsabilités pour les différents points de ravitaillement (Départ, 1^{er} ravitaillement, 2^{ème} ravitaillement, arrivée), etc... : Nathalie est chargée de cette organisation

Monsieur le Maire fait deux propositions :

Proposition 1/ La rue de la Plaine de Fougeret remplacée par « Chemin de la France Libre »

Cette proposition a l'inconvénient d'obliger à changer l'adressage pour le château d'eau et une habitante.



Proposition 2/ Remplacer seulement la première partie de la rue de la Plaine de Fougeret par « Chemin de la France Libre » (cette première partie va de la Départementale 4 au chemin rural de la route départementale 29 à la départementale 4)



Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDENT d'opter pour la proposition 2
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

12.7.2. Labellisation de l'évènement et organisation

Nous sommes labellisés. La première réunion de préparation de cet évènement sera le jeudi 16 mai 2024 à 18h à la mairie.

13. Divers

13.1. Fleurissement

Le groupe de bénévoles a planté des fleurs (surtout des vivaces) jeudi 2 mai 2024. D'autres fleurs ont été sélectionnées par des bénévoles le samedi 4 mai 2024, ces fleurs ont été plantées le lundi 6 et le mardi 7 mai 2024. Le résultat financier de cette action de bénévolat permet de faire une économie de 50% par rapport à 2023. Les bancs de la place ont été repeints par les employés communaux.

Les bénévoles se réuniront de nouveau en septembre 2024 car ce sera plus le moment de la plantation des vivaces.

13.2. Gîte communal « Marguerite » : Visite d'un conseiller pédagogique

Monsieur le Maire a reçu le compte-rendu de la visite du gîte communal « Marguerite » par les services du rectorat de Poitiers qui renouvelle l'inscription du gîte au répertoire départemental de la Vienne des structures reconnues d'intérêt pédagogique, ci-dessous les observations et avis général du conseiller pédagogique qui donne un avis favorable.

COMPTE RENDU DE VISITE DU CENTRE D'ACCUEIL

En vue de l'actualisation du répertoire des structures d'accueil
et d'hébergement du département de la Vienne

Rectorat – DSDEN 86
Division des élèves et des établissements
DEE2

Affaire suivie par Rabia Meddad – dee2@ac-poitiers.fr
Tel : 05 16 52 66 38

Structure visitée



Nom de la structure : Gîte communal *Marguerite*

Adresse : 1 rue du Presbytère - 86160 Champagné-Saint-Hilaire

Responsable : mairie

Téléphone : 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Adéquation de la Structure à l'accueil de scolaires

Nom du conseiller pédagogique ayant effectué la visite : CHEVALIER Marylou, CPC EPS et BROUSSE Claire, CPD EPS

Circonscription : Poitiers sud

Date de la précédente visite effectuée : 15 décembre 2017

Date de la visite : 20 mars 2024

Personne(s) présente(s) pour la visite :

- M. DIDIER Jacky, 1^{er} adjoint au maire
- Mme FARIA RODRIGUES Patricia, secrétaire de mairie

**4 – OBSERVATIONS ET AVIS GENERAL DU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE
DE LA CIRCONSCRIPTION DU LIEU D'IMPLANTATION DE LA STRUCTURE**

Ce gîte situé en plein cœur du village dispose de deux espaces : un premier où se trouve 20 couchages (dont 4 pour PMR au RDC) avec deux étages et un second avec 3 couchages à l'étage (mezzanine) et l'espace cuisine et restauration. Les chambres sont toutes équipées d'une salle de bain (lavabo et douche), de toilettes attenants et d'un placard de rangement. Elles sont lumineuses et relativement grandes.

La salle de restauration est très agréable, lumineuse, équipée d'une télévision et d'une bibliothèque avec de nombreux livres. La cuisine est très bien équipée.

Les deux espaces sont séparés par une petite cour fermée à clé par un portail.

L'affichage fait état des mesures d'urgence à prendre et de consignes Vigipirate.

Un espace vert public est à disposition juste en face, de l'autre côté de la ruelle.

Le gîte est à proximité de nombreuses activités environnantes, accessibles à pied, à vélo ou en bus.

Le restaurant peut fournir les repas.

Avis favorable

Avis défavorable

À Poitiers, le 08 avril 2024

Signature et cachet : Marylou CHEVALIER, CPC EPS Poitiers sud

Chevalier Marylou

13.3. École « Le Jardin à Grandir »

Le jardin à grandir a informé l'Académie de la fermeture de leur école, voir ci-dessous.



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général – Direction des moyens

DOS 4

**Bureau des établissements privés
du second degré de l'académie
et du premier degré de la Vienne
n° 2023-209**

Affaire suivie par :
Corinne DOUSSIN
Tél : 05 16 52 62 38
Mél : phc@ac-poitiers.fr

22 rue Guillaume VII Le Troubadour
CS 40625 - 86022 Poitiers Cedex

Poitiers, le

07 MAI 2024

L'inspecteur d'académie – directeur
académique des services de
l'Education nationale de la Vienne

A

Madame Clémence Dujour
Directrice de l'école
Le Jardin à Grandir
Le Petit Bois Brault
86160 Champagné Saint Hilaire

Madame la directrice,

Suite à votre courrier nous informant de la fermeture administrative de l'école "Le Jardin à Grandir", je vous informe que mes services vont procéder à la clôture de votre dossier au sein des services de l'Académie de Poitiers.

Au titre de la scolarisation obligatoire des enfants âgés de 3 à 16 ans, vous voudrez bien me faire parvenir les écoles d'affectation de chacun de vos élèves. À défaut, les coordonnées de chacun des responsables concernés.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie

Fabrice Barthélémy

Copie :
SGA
SGAA-DM
M Herreria
DSDEN 86
SSA
Préfecture de la
Vienne
Mairie de Champagné
St Hilaire
TJ Poitiers

14. Agenda municipal

Mairie		
Jeudi 16 mai	18h	Réunion de préparation du projet 80 ^{ème} anniversaire de la Libération française
Mardi 21 mai	14h	Réunion territoriale sur le PLUi pour les élus dans la salle du château d'eau de Gençay
Mercredi 22 mai	14h	Réunion de chantier ENERGIE TEAM
Jeudi 23 mai	12h	Rencontre LAEP pour l'aménagement de la salle Laura Flessel
Mardi 28 mai	14h30	Réunion PLUi à la mairie
Lundi 3 juin	20h	Réunion pour le marché des arts et des gourmandises du 8 août 2024
Lundi 10 juin	17h	Réunion VALECO à la Chapelle Bâton
Mardi 18 juin	20h	Prochaine réunion de conseil municipal
Fêtes / Évènements		
Vendredi 17 mai	10h à 12h	Evènements pour le passage de la flamme olympique de la MFR de Brioux-sur-Boutonne vers MFR Gençay sur la place de la mairie devant la bibliothèque
Mardi 21 mai	15h	AG du Merveilleux Noël
Samedi 25 mai		Passage de la flamme olympique à Charroux
Vendredi 31 mai	17h	Vernissage de l'exposition de Monsieur Chardon dans la salle du conseil
Samedi 1 ^{er} juin		Enduro pêche des Montagnards à la base de loisirs
Dimanche 2 juin	9h	Balade contée sur les pas d'André Léo avec les bénévoles de la bibliothèque et une lecture à haute voix d'Isabelle Bouhet
	9h	Assemblée Générale de l'ACCA
		Passage de voitures de collection au croisement RD2/RD4
Samedi 8 juin	10h	La Picton Road 2024 (moto)
Dimanche 9 juin	8h à 18h	Élections européennes dans la salle du conseil municipal
Samedi 15 juin		Ouverture de la Guinguette à la base de loisirs par les Locos Motivé.e.s
Dimanche 16 juin	8 à 18h	Fête de la Saint Gervais
Jeudi 8 août		Marché des arts et des gourmandises sur la place du 13 août
Mardi 13 août		80 ^{ème} anniversaire de la Libération Française
Bibliothèque municipale		
Du 23 mars au 25 mai	Aux Horaires d'ouverture	Exposition de photos « Nature à Champagné »
Jeudi 30 mai	17h15 à 18h15	Petit bricolage avec Béatrice

Du 31 mai au 11 juillet	Aux Horaires d'ouverture	Exposition de Stéphane Chardon et Brigitte Bibard Guillon
Dimanche 2 juin	9h	Balade contée sur les pas d'André Léo avec les bénévoles de la bibliothèque et une lecture à haute voix d'Isabelle Bouhet
Mercredi 5 juin	10h45 à 12h	Bricolage d'été avec Marie
Jeudi 13 juin	10h	Accueil des P'tits lecteurs en vadrouille par Annette
Samedi 15 juin	11h	Rencontre Coups de cœur
Jeudi 27 juin	17h15 à 18h15	Chasse aux livres avec Béatrice

PLANNING DES RESPONSABLES DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE		
Date	Responsable 1	Responsable 2
Vendredi 17 mai	Sylvie BAZILLE	
Vendredi 24 mai	Gilles BOSSEBOEUF	
Vendredi 31 mai	Hugo ROUSSEL	
Vendredi 7 juin	Jacky DIDIER	
Vendredi 14 juin	Gilles BOSSEBOEUF	
Vendredi 21 juin	Nathalie François DIT SORTON	
Vendredi 28 juin	Vincent COISCAUD	
Vendredi 5 juillet	Hugo ROUSSEL	
Vendredi 12 juillet	Sylvie BAZILLE	
Vendredi 19 juillet		
Vendredi 26 juillet		

15. Tour de table

Mme Sylvie BAZILLE : Le terrain de tennis reste à entretenir et un poteau de clôture est endommagé. Monsieur le Maire explique qu'il n'y a rien de prévu, car nos moyens financiers ne nous le permettent pas. Il faudra retrouver des bénévoles pour faire l'entretien.

M. Thomas LHOMMEAU est surpris de l'intervention prochaine d'une personne à l'école pour les CE2 et demande si Monsieur le Maire est au courant. Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas au courant, mais que Madame la Directrice n'a aucune obligation à ce niveau.

M. Vincent BONNIN demande du calcaire pour renforcer les chemins autour de Tampenoux. Ce sera fait lorsque le chantier d'Energie Team sera terminé.

La séance est levée à 20h55.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N° 47/2024	SRD - Montant de la redevance d'occupation du domaine public 2024 par les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
N° 48/2024	Demande de subvention ACTIV3 - Bardage de l'ancien hanagr communal (deux travées) et création d'une fermeture de combles de l'école côté cantine et salle Picasso donnant sur le préau
N° 49/2024	Décision modificative n°1 du budget principal de la mairie - erreur d'article
N° 50/2024	Décision modificative n°2 du budget principal de la mairie - Modification des montants dû à la subvention ACTIV3
N° 51/2024	Bicentenaire de la naissance d'André Léo - Balade contée le 2 juin 2024 - Demande de subvention
N° 52/2024	Renommer la rue de la Plaine de Fougeret par Chemin de la France Libre, soit complètement soit partiellement

Procès-verbal arrêté le

Le Maire,

Gilles BOSSEBOEUF

Le secrétaire de séance,

Olivier PIN